nouvelle de l'approche des Français, Maximilien leva le siége pour marcher à leur rencontre, et vint se mettre en bataille à Guinegatte ou Esquinegatte, en couronnant la colline de ce nom. Il rangea en une seule ligne l'infanterie flamande, armée de ses longues piques; devant elle, il dispersa en tirailleurs 500 archers anglais et 3,000 arquebusiers allemands; la cavalerie était rangée sur les ailes. Le 7 août au matin, les Français commencèrent à gravir la colline dont Maximilien occupait le sommet, mais ce n'est qu'à deux heures seulement qu'on en vint aux mains. La cavalerie française, conduite par le sire des Querdes, chargea impétueusement la noblesse belge, qui se trouvait à l'aile gauche, la sépara de l'infanterie et la mit dans une complète déroute. Des Querdes eût dû alors se rabattre sur l'infanterie flamande, qu'il pouvait prendre de front, de flanc et à revers en même temps : il l'eût infailliblement détruite; mais il commit la faute, impardonnable pour un général, de prendre part en personne à la poursuite des fuyards, que sa cavalerie poussa l'épée dans les reins jusqu'aux portes d'Aire et de Saint-Omer. Elle fit plus de 900 prisonniers, s'acharnant à cette poursuite et oubliant complétement l'infanterie. Cette brillante cavalerie, qui faisait la principale force de l'armée française, se trouvant éloignée, il ne resta plus en présence que les deux infanteries, mais dans des conditions très-différentes : celle de Maximilien, bien supérieure en nombre et conduite par ce prince en personne, ainsi que par les comtes de Romont et de Nassau; celle des Français, commandée par des capitaines de francs archers sans renom, car tous les gentilshommes s'étaient lancés à la poursuite de la noblesse belge; néanmoins, elle assaillit bravement la puissante infanterie de Maximilien, toute hérissée de piques, tandis que le sire de Saint-André accourait de Thérouanne avec sa garnison pour charger les Flamands par derrière. Cette seconde attaque devait donc encore décider du succès; malheureusement, le sire de Saint-André, ayant rencontré sur son passage les riches bagages des Flamands, se mit à les piller, massacrant tout ce qui s'offrait à ses coups. Maximilien, prenant alors l'offensive, se lança en avant sur les francs archers, dont une partie s'était également débandée pour courir au pillage, leur passa sur le corps, et se saisit à son tour du camp français, après avoir fait un horrible massacre de nos fantassins. Déjà la nuit approchait, lorsque des Querdes revint avec sa cavalerie victorieuse, mais harassée de fatigue. Etonné de retrouver son armée vaincue, il n'eut ni le temps ni la vigueur de recommencer l'attaque, et il se retira à Blangy pour y recueillir ses fuyards. Sa folle ardeur et la cupidité de ses gentilshommes avaient enlevé à la France une victoire assurée. Maximilien demeura ainsi maître du champ de bataille, et cependant il avait perdu plus de monde que les Français. 12,000 ou 14,000 combattants demeurèrent sur ce funeste champ de bataille de Guinegatte; il y avait longtemps qu'on n'avait vu un si grand nombre de morts. Une foule de seigneurs flamands, brabançons, hollandais étaient morts ou captifs. Les pertes étaient donc à peu près égales des deux côtés; aussi les deux partis s'attribuèrent-ils la victoire, qu'ils célébrèrent à l'envi par des feux de joie. Les uns et les autres, cependant, se sentaient trop affaiblis pour chercher à tirer avantage de cette journée. Maximilien n'eut que le stérile honneur de rester sur le champ de bataille; mais il avait perdu sa cavalerie et ses bagages, et il dut lever aussitôt le siége de Thérouanne.

— II. Après la funeste bataille de Novare (juin 1513), les Français durent évacuer l'Italie. Pour comble de malheur, Louis XII voyait les frontières de la France menacées de tous les côtés à la fois. Le 30 juin, Henri VIII passa la mer et aborda à Calais, où il séjourna pendant tout le mois de juillet. Cependant, dès le 17 juin (1513), George Talbot, comte de Shrewsbury, était allé, à la tête d'une division anglaise, mettre le siége devant Thérouanne, défendue par deux braves capitaines : François de Téligny, sénéchal de Rouergue, et Antoine de Créqui, seigneur de Pondormy, ayant avec eux 200 hommes d'armes et 2,000 fantassins. La ville était forte, mais, malheureusement, elle était mal approvisionnée. L'armée française se rassemblait à Blangy, près de Hesdin, commandée par le seigneur de Piennes et le duc de Longueville. On y vit arriver successivement La Palisse, Imbercourt, Bayard, Aymar de Prie, Bonnivet, Bonneval, La Fayette, Fontrailles, avec la cavalerie albanaise que la France avait levée, à l'exemple des Vénitiens. Fleuranges, qui avait survécu comme par miracle aux quarante-six blessures qu'il avait reçues à Novare, avait amené ses lansquenets; on voyait même, dans les rangs de l'armée française, le duc de Suffolk, de la Rose blanche, qui regardait Henri VIII, meurtrier de son frère, comme un Lancastre et un usurpateur. Louis XII, retenu à Paris par une attaque de goutte, avait donné à ses généraux l'ordre formel de ne point risquer de bataille, car, dans la position où il se trouvait, une défaite pouvait causer la ruine du royaume. Cet ordre sauva Henri VIII d'un grand danger. Parti de Calais, le 1er août, pour rejoindre le corps d'armée qui assiégeait Thérouanne, escorté de 10,000 fantassins, archers anglais et lansquenets allemands, il arriva sans obstacle au camp de ses lieutenants, devant la ville assiégée. Le 9 août, il y fut rejoint par l'empereur Maximilien, amenant avec lui quelques milliers de cavaliers, dont les rangs furent bientôt grossis par une foule de gentilshommes de la Flandre et des autres provinces des Pays-Bas, ce qui porta l'armée assiégeante à 30,000 fantassins, presque tous anglais, et à 5,000 ou 6,000 cavaliers.

Les assiégés de Thérouanne se défendirent vaillamment; mais ils étaient à bout de vivres, et ils en donnèrent avis à Louis XII, qui manda au seigneur de Piennes de ravitailler la garnison, « à quelque péril que ce fût, » mais tout en lui prescrivant de continuer à éviter une bataille. De Piennes, le duc de Longueville (petit-fils du fameux Dunois) et La Palisse, grand maître de France, résolurent donc de porter, le 16 août, 1,400 lances sur les hauteurs de Guinegatte, près du champ de bataille de 1479, pour attirer de ce côté l'attention des ennemis, tandis que Fontrailles, avec 800 chevau-légers albanais fondrait d'un autre côté sur les lignes ennemies, les traverserait et s'approcherait des fossés de la ville, dans lesquels chaque cavalier jetterait la charge qu'il emportait au cou de son cheval, consistant en porc salé et en barils de poudre. Les Albanais réussirent à jeter leurs munitions dans les fossés; mais les choses prenaient une tournure moins favorable vers Guinegatte. En arrivant sur les hauteurs, la gendarmerie française aperçut derrière elle 10,000 archers anglais, 4,000 lansquenets et 8 pièces d'artillerie. Maximilien, prévenu par des espions, avait tourné la position sans être vu, et manœuvrait pour couper la retraite aux Français. Ceux-ci, à l'aspect imprévu des ennemis rangés en bataille, furent saisis d'une terreur folle, commencèrent leur mouvement rétrograde en doublant le pas, passèrent du pas au trot et du trot au galop, et se jetèrent en désordre sur une arrière-garde de cavalerie que commandaient le duc de Longueville et La Palisse. Ils coururent ainsi « à bride avalée, » sans tourner la tête, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés au camp de Blangy. Quelques capitaines luttèrent vaillamment pour arrêter la déroute et tenir tête à la cavalerie allemande, qui poursuivait les fuyards; leur intrépidité sauva l'armée, mais ce fut à leurs dépens, car presque tous furent faits prisonniers : Longueville, La Palisse, Bayard, La Fayette, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise durent se rendre aux ennemis.

Telle fut cette triste et ridicule bataille de Guinegatte, qu'on nomma *journée des Eperons*, parce que la gendarmerie française s'y servit plus des éperons que de la lance et de l'épée; elle laissa à peine 40 morts sur la place, mais le nombre des prisonniers aurait été immense, si Henri VIII avait eu assez de cavalerie pour la poursuivre. Si le roi d'Angleterre et Maximilien avaient marché immédiatement sur Blangy, dans le désordre où se trouvait l'armée française, ils l'auraient probablement détruite; l'empereur conseillait cette attaque, mais Henri VIII et ses lords s'y refusèrent (16 août 1513).

Les commandants de Thérouanne, n'espérant plus être secourus, se rendirent, le 22 août, à Maximilien; la capitulation portait que « la gendarmerie sortirait la lance sur la cuisse, et les piétons la pique sur l'épaule, avec leurs harnois et tout ce qu'ils pourroient porter, et que mal ne seroit fait aux habitants de la ville, ni icelle démolie. » La capitulation ne fut observée qu'à l'égard de la garnison, car, sur la prière de Maximilien, Henri VIII fit raser les murailles de Thérouanne, et brûla toutes les maisons, hormis la cathédrale et le cloître des chanoines.

GUINES, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Boulogne, entre des marais au N. et à l'E., et une vaste forêt au S.; pop. aggl., 3,542 hab. — pop. tot., 4,572 hab. Guines fut, pendant le moyen âge, le siége d'un comté célèbre. Prise par Philippe-Auguste en 1200, par le comte de Flandre en 1214, par les Anglais en 1352, par le duc de Guise en 1558, par l'archiduc Albert en 1596, elle fut ravagée en 1673 par les Espagnols, qui ruinèrent les fortifications. L'église est moderne, mais richement décorée à l'intérieur. Les principales industries de Guines sont le blanchissage des tulles fabriqués à Saint-Pierre et à Calais et l'élève des chevaux.

Dans la forêt de Guines, une pyramide en marbre rappelle qu'en ce lieu l'aéronaute Blanchard, parti de Douvres, avec l'Anglais Gefferies, opéra sa descente le 7 janvier 1785, après avoir traversé le détroit.

GUINES (Adrien-Louis DE BONNIÈRES, comte, puis duc DE), diplomate français, né à Lille en 1735, mort à Paris en 1806. Il suivit d'abord la carrière des armes, prit part, comme colonel et sous le titre de **comte de Souastre**, à la guerre de Sept ans, s'y conduisit brillamment, reçut le grade de brigadier des armées du roi en 1762, et, grâce à sa fermeté, rétablit dans les troupes sous ses ordres la discipline, qui était fort relâchée. Chargé, en 1766, de se rendre en Prusse pour assister aux grandes manœuvres de Frédéric II et d'étudier l'organisation militaire de cet Etat, il plut beaucoup au roi, qui le prit en amitié, et fut, pour ce motif, nommé ambassadeur à Berlin en 1768. De Guines eut pour mission de rétablir les rapports de bonne harmonie entre les deux pays. C'était une tâche que rendaient très-difficile les vues de Frédéric sur Dantzig et ses projets au sujet du partage de la Pologne. Il échoua. A la suite de discussions de préséance et d'étiquette, il ne trouva plus dans le roi qu'une extrême froideur, et revint en France en 1769. Pendant son séjour en Prusse, il s'était attaché à faire rentrer en France bon nombre de déserteurs français qui s'étaient enrôlés dans l'armée de Frédéric, et à bien étudier tout ce qui concernait cette armée. Envoyé à Londres comme ambassadeur en 1770, le comte de Guines entama avec le cabinet de Saint-James plusieurs négociations qui n'aboutirent point, et se trouva dans une position des plus fausses lorsque le gouvernement français manifesta ouvertement ses sympathies pour les colonies américaines insurgées contre l'Angleterre. Vers cette époque, de Guines, qui s'était déjà fait connaître par sa galanterie à Berlin, faillit avoir un procès des plus désagréables pour *criminelle conversation* avec la belle et fameuse lady Craven. Lauzun, qui rapporte le fait dans ses *Mémoires*, nous apprend qu'il parvint à arrêter le scandale et à empêcher le mari outragé de demander aux tribunaux une indemnité de 10,000 sterling (250,000 fr.) pour réparer la brèche faite à son honneur. Un procès, que lui intenta vers le même temps son secrétaire, Tort de La Sonde, causa au comte de Guines de très-grands ennuis. De retour en France en 1776, il reçut du roi le titre de duc, reprit du service dans l'armée en qualité de lieutenant général, et devint gouverneur général de l'Artois en 1788. Pendant la Révolution, il émigra, se rendit en Allemagne, revint en France sous le Consulat, et passa ses dernières années dans la retraite. « Le duc de Guines, dit Thiébault, était bel homme, et frappait tout le monde par ses grâces naturelles, par un air de noblesse et de dignité, par l'art des prévenances et surtout par une physionomie franche, ouverte et toujours sereine. »

GUINET (François), jurisconsulte, né à Pont-à-Mousson en 1604, mort à Nancy en 1681. Il occupa d'abord une chaire de droit dans sa ville natale, puis alla se fixer à Nancy, où il acquit, comme avocat, une grande réputation. Entre autres ouvrages, on a de lui : *Justinianus magnus seu vita Justiniani* (Nancy, 1627); *Caroli IV, ducis Lotharingiæ, auspiciis Astræa revocata.* — Son frère, Nicolas GUINET, né à Nancy en 1621, mort en 1696, professa la théologie dans plusieurs maisons de l'ordre des prémontrés, dont il faisait partie, devint prieur de Longwy, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson (1653), et vicaire général de son ordre. On lui doit un grand nombre de mémoires, d'opuscules, une *Vie de Philippe de Gueldre*, femme de René II, roi de Sicile (1685), etc.

GUINETTE s. f. (ghi-nè-te). Ornith. Ancien nom de la pintade.

GUINGAMBO s. m. (gain-gan-bo). Bot. Syn. de GOMBAUT ou GOMBO.

GUINGAMP s. m. (gain-gan — nom d'une ville bretonne). Comm. Grosse étoffe de coton qui est lisse, avec des rayures blanches sur fond bleu foncé, et qui se fabrique dans l'Inde, principalement à Madras et à Pondichéry, pour l'usage des gens du peuple. ‖ Etoffe de coton, généralement de belle qualité, lisse et glacée, qui se fabrique en Europe, pour robes et cravates, par l'armure taffetas, et avec des fils de couleur teints presque toujours en nuances claires. ‖ Quelques-uns écrivent GUINGAN.

GUINGAMP, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arrond., sur le Trieux, au centre d'une riche et belle vallée; pop. aggl., 6,609 hab. — pop. tot., 6,977 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 74 comm. et 128,190 hab. Tribunal de 1re instance; bibliothèque, musée. Minoteries; fabrique de berlinges, filature de lin. Exportation de toiles.

Le nom de Guingamp apparaît pour la première fois dans l'histoire vers la fin du XIe siècle, époque à laquelle Havoise de Guingamp l'apporta en dot à Etienne de Penthièvre. Deux fois assiégé par les Anglais, en 1342 et en 1345, Guingamp fut confisqué sur les Penthièvre, en révolte contre le duc Jean V, en 1420, et ce prince en fit l'apanage de son fils Pierre, qui y établit sa résidence, à partir de son mariage, en 1431, avec Françoise d'Amboise. En 1489, le vicomte de Rohan s'empara de Guingamp au nom du roi Charles VIII; plus tard, la ville se déclara pour la Ligue; mais le prince de Dombes l'enleva, en 1591, au duc de Mercœur, et y fit reconnaître Henri IV. En 1598, Guingamp fut restitué au duc de Mercœur, dont la fille épousa le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV.

Guingamp possède quelques monuments remarquables dont voici la description.

L'église Notre-Dame-de-Bon-Secours existait dès le XIIe siècle. Le carré central est surmonté d'une flèche octogone en pierre de 60 mètres d'élévation, flanquée de gracieux clochetons. Sous le portail se voit la statue de Notre-Dame-du-Halgoët, objet d'une vénération toute particulière. Les parties les plus importantes de l'édifice actuel datent du XIVe siècle. Le portail de l'O. offre le style ogival et le style de la Renaissance brusquement juxtaposés; les statues des douze apôtres, placées dans des niches, sont remarquables par leur attitude et leur expression. Les voussures présentent un fouillis d'ornements creusés dans le granit avec une délicatesse extrême. On remarque à l'intérieur l'enfeu et la statue de Rolland Phélippes, sieur de Coëtgoureden, sénéchal de Charles de Blois; l'enfeu et la statue de Pierre Morel, évêque de Tréguier en 1385; le buffet d'orgues, magnifique boiserie du XVIIe siècle; des vitraux retraçant, soit l'histoire des patrons des donateurs, soit celle des patrons de la chapelle ou celle du pèlerinage de Bon-Secours; un triptyque, peint par M. A. Le Hénaff, et l'autel Saint-Jean. La chapelle de l'abbaye de Sainte-Croix, fondée vers 1130, par Etienne, comte de Penthièvre, et par Havoise de Guingamp, sa femme, a été convertie en grenier à fourrages. Le manoir abbatial, construit, vers 1530, par l'abbé Pierre Kernévénoy, offre une jolie tour hexagone à couronnement circulaire surmonté d'un toit conique. Les fenêtres sont ornées d'élégantes moulures.

La chapelle Saint-Léonard, pittoresquement située, a conservé quelques parties du XIe siècle, notamment les quatre piliers qui supportent les clochetons. « Au mois de mai de chaque année, dit M. Piel de Courcy, les fiévreux vont à Saint-Léonard chercher dans les murs de la chapelle le mollusque appelé limaçon. Il faut qu'ils le découvrent et le prennent eux-mêmes. La découverte faite, ils pilent et renferment l'animal dans un sachet pendu à leur cou. Aussitôt que la fièvre les a quittés, ils vont enterrer leur sachet au pied des murs de la chapelle. Dans leur pensée, celui qui, après être guéri, manquerait à enfouir son sachet serait repris par les fièvres. »

Nous signalerons, en outre : le château, encore flanqué de trois tours, et dont les murailles offrent un aspect imposant; la Pompe, le plus gracieux monument de Guingamp; la place de la Pompe, principal promenade de la ville; la promenade du Vally; l'Hôtel-Dieu, dont la chapelle offre une jolie façade italienne; et l'ancien couvent des ursulines, servant aujourd'hui de caserne au dépôt de remonte.

GUINGAR s. m. (gain-ghar). Minér. Terre argileuse aurifère, dont les Nigritiens fabriquent leurs pipes.

GUINGOIS s. m. (gain-goi — peut-être de l'ancien scandinave *kingr*, flexion). Fam. Défaut de rectitude, de régularité, de symétrie : *On s'aperçoit peu du* GUINGOIS *du nouveau Louvre.*

— Loc. adv. *De guingois*, De travers : *Marcher, danser* DE GUINGOIS. *Regarder* DE GUINGOIS. *Au rebours des hommes, les femmes ont les pieds tournés en dedans; elles marchent ordinairement* DE GUINGOIS, *légèrement courbées, comme si elles portaient un fardeau.* (J. Macé.)

GUINGUERERS, géants malfaisants, d'une taille gigantesque et d'une force extraordinaire, qui habitent l'enfer des Indous.

GUINGUET, ETTE adj. (gain-ghè, è-te). Syn. de GINGUET.

— s. m. Comm. Camelot d'Amiens, uni et rayé de différentes couleurs.

GUINGUETTE s. f. (gain-ghè-te — rad. *guinguet*, pour *ginguet*). Etablissement situé hors ou près des murs, où les gens du peuple vont boire, manger et danser les jours de fête : *Tenir une* GUINGUETTE. *Aller à la* GUINGUETTE.

L'amitié que l'on regrette
N'a pas quitté nos climats;
Elle trinque à la *guinguette*,
Assise entre deux soldats.
BÉRANGER.

— Comm. Toile d'étoupe de lin.

— Jeux. Nom d'un hasard qui a lieu quand l'hombre joue sans avoir aucun as noir : *Quand l'hombre a la* GUINGUETTE, *il reçoit un jeton de chacun de ses adversaires, s'il gagne, et il le leur paye, s'il vient à perdre.* ‖ Jeu de cartes d'origine française, qui date du règne de Louis XV, et qui est, dit-on, ainsi appelé parce qu'il est né dans une guinguette ou cabaret de barrière de Paris : *La* GUINGUETTE, *jeu de grands seigneurs en goguette* (P. Boiteau.) ‖ Nom de la dame de carreau, au même jeu.

— **Syn. Guinguette, auberge, cabaret, gargote, hôtellerie, taverne.** V. AUBERGE.

— **Encycl.** Mœurs et cout. Un ouvrage de Philibert Delorme nous fournit le renseignement suivant : « En l'année 1555, qui fut toute entièrement froide et pluvieuse, laquelle chose causa que les vins y furent verds qu'on n'en pouvoit boire, et furent pour ce appelez *ginguetz*, dont le nom dure encore. » Pasquier a fait la même remarque, mais à propos de l'année 1554. *Ginguet* ou *guinguet* est l'épithète qu'on donne encore aux petits vins dans quelques provinces du Nord, notamment en Picardie et en Champagne. Ces vins sont piquants, et, par suite, de mauvaise garde. Ils doivent être bus dans l'année. Le vin de Suresnes, qui faisait danser les chèvres, celui d'Argenteuil, et en général tous les vins des environs de Paris, sont dans le même cas. Ils font *ginguer* ou regimber ceux qui en pren-

nent. Le petit endroit où on alla boire le *vin ginguet*, ou simplement le *ginguet*, fut d'abord nommé *ginguette*, puis *guinguette*, et l'expression date de la seconde moitié du XVIe siècle. On sait d'ailleurs que les *guinguettes* ont longtemps justifié leur dénomination, laquelle, grâce aux progrès de la chimie, n'a plus, comme le faisait remarquer l'*Intermédiaire* d'octobre 1855, de raison d'être aujourd'hui; car si nos bons aïeux absorbaient d. vin *vert*, nos contemporains ont l'avantage d'ingurgiter du vin *bleu*. Peut-être un jour boiront-ils enfin du vin rouge ou blanc.

Au siècle dernier, les *guinguettes* étaient fort nombreuses hors de Paris, par delà les barrieres; le peuple y allait boire, manger et danser.

C'est demain dimanche; j'irons
Entendre vêpres aux Porcherons,

disent les héros de Vadé.

Voir Paris sans voir la Courtille
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les Porcherons,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le pape.
Aussi, ceux à qui rien n'échappe
Quittent souvent le Luxembourg
Pour jouir dans quelque faubourg
Du spectacle d'une *guinguette*.
Courtille, Porcherons, Villette,
C'est chez vous que, puisant ces vers,
Je trouve des tableaux divers,
Tableaux vivants où la nature
Peint le grossier en miniature.
C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde,
Et, d'accord avec la discorde,
Seconde les rauques gosiers
Des farauds de tous les quartiers.

L'auteur de la *Pipe cassée* continue sur ce ton et fait un tableau à la Téniers de l'intérieur d'une *guinguette* un jour de dimanche. Il nous montre trois forts de la halle : La Tulipe en chemise blanche, Jean-Louis en chapeau bordé, et Jérôme en toupet cardé...

Chacun d'eux, suivi de sa femme,
A l'image de Notre-Dame
Firent un ample gueuleton.
Sur table, un dur dodu dindon,
Vieux comme trois, cuit comme quatre,
Sur qui l'appétit doit s'ébattre,
Est servi, coupé, dépiécé,
Taillé, rogné, cassé, saucé.
Alors toute la troupe mange
Comme un diable, et boit comme un ange.

Las « de godailler, » nos « riboteurs » demandent la carte. C'est cinquante sous à payer. Les femmes se récrient. Cependant chacun paye son écot. On apporte des cartes, on fume, on se querelle; puis tout s'apaise sur cette sage parole de Jérôme : « Venons-je ici pour nous battre? »

Monsieur le marchand de cadence,
Vendez-nous une contredanse
Sur l'air d'un nouveau cotillon.
— Après la belle révérence
On part en rond; chacun s'élance,
Saute et retombe avec grand bruit.
Sous leurs pieds la terre gémit.

On sait que les quartiers Saint-Georges, de la Chaussée-d'Antin, du faubourg Montmartre et Rochechouart sont tous d'origine récente. Au commencement du XVIIIe siècle, on n'y voyait presque que des champs. La rue de la Chaussée-d'Antin se nommait le chemin de la Grande-Pinte. A gauche était un château bâti en 1320, et que certaine particularité de construction avait fait nommer le château des Porcherons. Un peu plus loin était la pépinière du roi. Sur l'emplacement de la rue de la Victoire, veillaient les commis de la ferme générale. Une longue route s'en allait en serpentant au pied des collines, entre des champs, des marais et des jardins, de Montmartre à la Petite Pologne. Elle était bordée de cabarets, « rendez-vous des bons lurons, » comme on l'a vu plus haut par les vers poissards de Vadé; on y buvait du *ginguet*, et, à cause de cela, les cabarets des Porcherons étaient connus sous le nom de *guinguettes*. Ils avaient à peu près tous le même aspect. « En entrant, lisons-nous dans le *Nouveau Paris*, on traversait une cuisine pantagruélique, où rôtissaient devant un foyer volcanique des langues de veau, des gigots, d'énormes quartiers de bœuf ou de mouton. Le grand salon, qui contenait jusqu'à six cents personnes, était bordé de tables, sur lesquelles s'amoncelaient des bouteilles, des pintes de plomb, des assiettes vidées par les consommateurs avec une effrayante rapidité. Les danseurs occupaient le milieu de la salle. Des orages passagers grondaient parfois dans ces asiles de la joie. Deux rivales se rencontraient et se disaient des pouilles. « T'es t'une pas grand'chose. » — J'sommes une honnête femme. — Tu veux » *m'esbignonner* mon *personnier*. — T'en as » menti! — Prends garde que j'te baille une » *giroflée à cinq feuilles!* — Ose donc, j'te bat- » trai comme plâtre! — Quien! — Vlan! — » Paf! » Et les bonnets de voler, les chevelures de flotter au vent, les coups de pleuvoir. Les hommes s'en mêlaient, le guet accourait, se frayait un passage à coups de crosse, s'emparait des perturbateurs, *gantait* avec des cordes les plus récalcitrants, et, la tranquillité étant rétablie, les contredanses recommençaient. » Le fameux cabaretier Ramponneau tenait *guinguette* à la Courtille, lorsqu'il vint, vers 1760, s'établir aux Porcherons, en face de la barrière Blanche. Les gens de cour n'étaient pas fâchés de « s'encanailler » parfois, de voir de près la foule joyeuse dont ils avaient vaguement entendu parler; ils allaient aux Porcherons comme on va à un voyage de découvertes, et parfois ils menaient, déguisées en grisettes, leurs dames, ces mêmes belles dames qui demandaient, lorsque éclata la Révolution, ce que c'était qu'une nation; mais les intrus étaient souvent mal accueillis; ils couraient risque d'être appelés *farauds*, *déhanchés*, *morceaux de contrebande*, *coulis d'emplâtre*, *marionnettes de pilori*, *mines de polichinelles*, *échappés de Bicêtre*, et les femmes : *gueuses à crapauds*, *coffres à graillon*, *bassinoires de corps de garde*, *mam'selles Vénus qui se marient aux premiers venus*, *pucelles de la rue Maubuée*, *pâtes à tout le monde*, *gueules à tout grain*, etc. Des courtisanes élégantes, en venant étaler leur luxe à la guinguette, y trouvaient quelquefois des figures de connaissance, et il en résultait, comme on le voit par la chanson, mainte réjouissante aventure :

Qui doit apprendre à ben des filles
Qui vont chez Ramponneau pour faire les gentilles,
A n'pas mépriser les p'tit' gens,
D'peur d'y rencontrer d'leurs parents.

On désigne encore aujourd'hui, sous le même nom de *guinguettes*, tous ces endroits dansants établis par des marchands de vin dans certains quartiers de Paris, et plus particulièrement aux anciennes barrières ou au delà des fortifications. La belle jeunesse des faubourgs fréquente ou a fréquenté l'*Elysée Ménilmontant*, l'*Ermitage Montmartre*, le *bal Dourlans*, l'*Elysée Montmartre*, le *Jardin de Paris*, la *Boule-Noire*, la *Reine-Blanche*, et, à la Courtille, le *Salon Favié*, les *Vendanges de Belleville;* à l'ancienne barrière Montparnasse, le *bal des Mille colonnes* ou *bal Constant*, le *bal Grados;* à l'ancienne barrière du Maine, le *bal Tonnelier;* à l'ancienne barrière Rochechouart, le *Grand-Turc;* à Vincennes, le *bal d'Idalie;* à Saint-Mandé, dans le bois, le *bal de la Tourelle*, etc. Toutes ces *guinguettes* sont régies par l'ordonnance de police du 31 mai 1833.

Avant 1848, presque toutes les rues de Paris avaient leur *guinguette*, et l'on n'y pouvait passer sans apercevoir, au-dessus de la boutique d'un marchand de vin, une lanterne sur laquelle s'étalaient ces trois lettres : BAL, justifiées assez mal par la présence d'un racleur de violon, d'un piston et d'une clarinette. Les habitués de ces endroits étaient, selon les quartiers, des ouvrières échappées de l'atelier ou des domestiques du voisinage. Les femmes entraient tête nue et en taille; les hommes déposaient leur veste ou leur paletot sur les bancs lorsqu'ils n'étaient pas en blouse. Tous dansaient, sautaient et vidaient un *canon* sur le comptoir d'en bas. Les principaux *bals-guinguettes* de cette espèce étaient : le *bal de la Terrasse*, rue Saint-Denis; le *bal des Chiens*, rue de la Verrerie; le *bal des Piliers des halles*, ceux de la rue des Noyers, de la place Saint-Michel. N'oublions pas le *Vieux-Chêne*, rue Mouffetard. Les nombreuses *guinguettes* des anciennes barrières forment la majorité des bals que fréquentent les jeunes ouvrières de Paris. Elles sont conduites là par une amie, mais le plus souvent par leurs parents. Les ouvriers, coutume qui heureusement tend à disparaître, vont, en effet, le dimanche et les jours de fête, souvent après un labeur d'une demi-journée, passer la soirée avec leur femme et leurs enfants à la *guinguette* la plus voisine. Y dîner en famille, y boire du petit bleu est leur principale distraction. La ménagère n'a pas de repas à préparer, et c'est son seul moment de repos. *Après la panse vient la danse*, dit un vieux proverbe; pères et mères se laissent tenter et prennent place à l'une des tables qui forment l'enceinte réservée à la danse, un saladier plein de vin sucré devant eux. Les filles, dès l'âge de onze ou douze ans, commencent à danser. De jeunes ouvriers viennent les y inviter, en s'adressant au père ou à la mère, et c'est ainsi que, peu à peu, des liaisons se forment, que des romans s'ébauchent; parfois ces romans finissent par un mariage, plus souvent le prétendant ne plaît pas au père; un jour arrive où la danseuse quitte le toit paternel et va retrouver son danseur. Après quelque temps de vie commune, on se marie, à moins qu'on ne se quitte, ce qui est beaucoup plus fréquent, car la misère a chassé l'amour. Que deviennent les pauvres filles? Elles n'osent plus peut-être retourner à la *guinguette;* mais, en cherchant bien, vous les retrouverez un jour ou l'autre dans les bals hantés par les élégantes prostituées. La *guinguette?* c'était bon *dans le temps*, vous diront-elles.

— Jeux. La *guinguette* se joue à trois personnes au moins, à huit au plus. Dans ce dernier cas, on emploie un jeu entier; mais, si le nombre des joueurs n'est que de trois ou de quatre, on ôte les as, les deux, les trois et les quatre. Les as, qui sont les plus basses cartes, ne valent qu'un point. La dame de carreau se nomme la *guinguette*. On appelle *cabaret* une tierce formée du valet, du dix et du neuf, ou du dix, du neuf et du huit, et ainsi de suite en descendant; le roi et la dame ne peuvent entrer dans aucune séquence de ce genre. Enfin, on donne le nom de *cotillon* aux cartes qui restent après la donne, c'est-à-dire au talon. Trois corbeilles sont placées sur le tapis : une est pour la *guinguette*, l'autre pour le cabaret, et la troisième pour le cotillon. Les joueurs prennent trente ou quarante jetons, auxquels ils attribuent une valeur quelconque; ils en mettent un ou deux dans les deux premières corbeilles, c'est-à-dire dans celles de la *guinguette* et du cabaret; puis ils tirent la donne au sort, et celui qui l'obtient distribue à chaque joueur et à lui-même quatre cartes, deux par deux; après quoi il place le cotillon au milieu de la table. La distribution terminée, chacun examine son jeu et regarde s'il n'a point la dame de carreau ou la *guinguette*. Celui qui la possède la montre aussitôt et gagne les mises déposées dans la corbeille correspondante. S'il ne la montrait pas, il payerait deux jetons d'amende à chaque joueur et perdrait, en outre, la corbeille, qui resterait pour la partie suivante. La corbeille resterait également si personne n'avait la *guinguette*. On passe ensuite au cabaret. Ceux qui ont une tierce de cette sorte doivent l'annoncer, mais sans en dire la nature. Seulement, ils peuvent la renvier. Les renvis usités sont : le *demi-setier*, qui est de deux jetons; la *chopine*, qui est de trois jetons, et la *pinte*, qui est de quatre jetons. S'il n'y a pas de renvis, le possesseur du plus fort cabaret l'emporte; mais, avant de lever le contenu de la corbeille affectée à cette chance, il doit montrer son cabaret, sous peine de perdre la corbeille et de payer deux jetons d'amende, comme pour la *guinguette*. Quand il y a des renvis, l'avantage appartient à l'auteur du dernier, si les autres ne tiennent pas, lors même qu'il aurait un cabaret inférieur. Le cabaret une fois réglé, le donneur prévient que l'on va jouer le cotillon. Alors chaque joueur met un jeton dans la troisième corbeille, puis le premier en cartes désigne pour atout telle couleur qu'il lui plaît, dépose un second jeton dans la corbeille et dit : *je joue;* en même temps, il jette une de ses cartes. S'il ne croit pas avoir assez beau jeu pour jouer, il peut *remuer le cotillon*, c'est-à-dire écarter une de ses cartes et la remplacer par une nouvelle, qu'il prend au talon, ce qui lui coûte deux jetons, qui viennent grossir le cotillon. Tous les joueurs ont tour à tour le droit de remuer deux fois le cotillo, nà la même condition, c'est-à-dire en mettant deux jetons à la corbeille. Du reste, que l'on remue le cotillon ou qu'on ne le remue pas, on joue les cartes comme à la Bête. Celui qui, jouant au cotillon, fait deux levées, gagne le contenu de la corbeille, si toutefois les deux autres levées sont séparées. S'il n'en fait qu'une, et qu'un de ses adversaires en ait deux ou trois, il paye deux jetons pour le cotillon. S'il n'en fait aucune, il est tenu de doubler la corbeille. Quand deux joueurs ont fait l'un et l'autre deux levées, celui qui les a eues le premier l'emporte, et il reçoit de l'autre joueur les deux jetons du cotillon. Enfin, quand un joueur obtient la vole, il reçoit, outre tout le contenu de la corbeille, un jeton de chaque joueur. Celui qui renonce, dans le cours du jeu, perd le cotillon. Il en est de même de celui qui, pouvant couper ou forcer sur une carte jouée, ne le fait pas.

GUINGUETTIER s. m. (gain-ghè-tié — rad. *guinguette*). Individu qui tient une guinguette : *La plupart de ces* GUINGUETTIERS *joignent à leur profession celle de prêteurs d'argent.* (F. Mornand.)

GUINGUIN s. m. (gain-gain). Techn. Petit panneau de parquet.

GUINIAD s. m. (ghi-nia). Ichthyol. Un des noms vulgaires du lavaret.

GUINIARD s. m. (ghi-niar). Ichthyol. Poisson du Brésil, du genre salmone.

GUINICELLI ou **GUINIZELLI** (Guido), poëte italien, né à Bologne, mort en 1276. Il appartenait à la célèbre famille *de' Principi*, qui occupa de hautes fonctions à Bologne. Il suivit la carrière des armes, ou selon d'autres celle de la magistrature, et fut expulsé de sa ville natale, en 1274, avec les autres membres de sa famille qui avaient embrassé le parti de l'empereur Frédéric. Guinicelli est considéré comme le rénovateur de la poésie italienne. Dante, s'adressant à lui dans le *Purgatoire*, lui dit : « Vous êtes mon père et celui d'autres poëtes meilleurs que moi, à qui vous avez appris à composer des vers d'amour pleins de douceur et de grâce. » Guinicelli, dont les mœurs n'étaient pas des plus pures, ainsi que nous l'apprend Benvenuto d'Imola, s'est attaché surtout à peindre l'amour chevaleresque, et a introduit dans la poésie amoureuse des idées philosophiques et des sentiments élevés. « Dans ses poésies, on trouve, dit Fauriel, plus de suite et plus d'art dans l'ensemble que chez les Siciliens, plus d'imagination et de traits ingénieux dans les détails, plus d'élévation de sentiments et d'idées. La langue est incomparablement plus souple, plus polie, plus grammaticale. Certains vers de Guinicelli pourraient être regardés comme les premiers beaux vers qui aient été faits en langue italienne. » Outre plusieurs pièces inédites, conservées à la bibliothèque du Vatican, on a de ce remarquable poëte quatre canzoni et cinq sonnets, insérés dans le recueil des *Giunti*, dans celui d'*Alacci* et à la fin de la *Bella Mano* de Giusto di Conti.

GUINIGI (Paul), seigneur de Lucques, de 1400 à 1430. Il était le seul survivant d'une puissante famille guelfe lorsqu'il s'empara du souverain pouvoir et se fit proclamer capitaine de la ville en 1400. Prince faible et sans génie, mais sans passions ni vices, Guinigi sut conserver l'autorité pendant trente ans et maintenir pendant ce temps son petit Etat dans une paix presque constante, au milieu des guerres permanentes que se faisaient les Etats voisins. En 1429, les Florentins, sous le prétexte que Guinigi avait envoyé quelques secours aux Milanais, envahirent le territoire de Lucques. Grâce aux fusils dont il introduisit l'usage dans son armée, et surtout grâce au secours du condottiere Sforza, il parvint à forcer les Florentins à lever le siége de Lucques; mais bientôt après il fut fait prisonnier par des conjurés qui l'envoyèrent à Pavie, où il mourut en prison deux ans plus tard (1432).

GUINOIS, OISE s. et adj. (ghi-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de la ville de Guines; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GUINOIS. *La population* GUINOISE.

GUINOT (Eugène), littérateur français, né à Paris en 1812, mort au même lieu en février 1861. Il fit de brillantes études, remporta le prix d'honneur et débuta, en 1835, par quelques nouvelles insérées dans l'*Europe littéraire* et l'ancienne *Revue de Paris* (1836-1837). Bientôt il compta parmi les rédacteurs du *Siècle* et fournit, jusqu'en 1848, sous le pseudonyme de *Pierre Durand*, une revue hebdomadaire qui eut un grand succès. Causeur dans toute la plus charmante acception du mot, il causait tête à tête avec son lecteur, avec une bonhomie, une rondeur, une franchise qui convenaient merveilleusement aux petits événements dont, le premier, il avait imaginé de faire, au beau milieu de la politique, le récit piquant et inoffensif. Aussi fut-il longtemps l'unique historien de nos petits ragots, de nos petits travers, de nos petites modes. Et, quand vinrent les imitateurs, il garda encore pour beaucoup le premier rang parmi les *anecdotiers* au jour le jour. En même temps qu'il s'appelait Pierre Durand au *Siècle*, Eugène Guinot se faisait connaître au théâtre, où il donnait de temps en temps des vaudevilles sous le nom de *Paul Vermond*. En 1848, il en fit jouer un, la *Restauration des Stuarts*, dont les idées réactionnaires causèrent une sensation assez vive et motivèrent sa sortie du *Siècle*. L'*Ordre*, ouvert par Chambolle aux dissidents de l'ancien journal libéral, lui donna asile. En 1850, il entra au *Pays* et y rédigea une chronique parisienne qui jouit d'une certaine vogue, sans cependant avoir tout le succès de celles qu'il avait autrefois données au *Siècle*. On a de lui, entre autres ouvrages, qui, pour la plupart, sont inspirés par les besoins du moment et de l'actualité, *Un été à Bade* (1850, grand in-8°, illustré) et plusieurs *Guides* publiés dans la *Bibliothèque des chemins de fer*, tels que : *De Paris à Calais*, *De Paris à Bruxelles*, *Boulogne*, *Enghien*, etc., etc. (in-18). Il a encore publié un volume de nouvelles sous ce titre : les *Soirées d'avril* (1853, in-12). Malgré tout ce qu'il a produit, il ne restera guère de lui que le souvenir d'un conteur amusant. Peut-être est-ce déjà beaucoup, après tout, pour un écrivain qui a vécu toute sa vie du cancan et des commérages.

GUIOA s. m. (ghi-o-a). Bot. Syn. de CÉPANIE.

GUIOLE (LA), bourg de France. V. LAGUIOLE.

GUION, pasteur de l'Eglise réformée de Saint-Martin-de-Boubaux (Lozère) en 1669, pendu à Montpellier le 16 septembre 1693. Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il s'était retiré en Suisse; mais l'amour de la patrie et le désir d'évangéliser ses coreligionnaires l'emportèrent en lui sur les considérations de prudence, et, en 1693, il revint à Nîmes. Il y fut dénoncé par une femme catholique, tandis qu'il adressait une exhortation à deux ou trois personnes dans une maison protestante. On lui offrit la vie s'il consentait à abjurer; il répondit « qu'il n'était pas revenu en France pour être infidèle à son Maître. » Son supplice eut lieu sur un des bastions de la citadelle de Montpellier.

GUIOPÈRE s. m. (g-uio-pè-re — du gr. *guios*, écourté; *pera*, sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

GUIOT (Georges), poëte latin, né à Nozeroy (Franche-Comté), au commencement du XVIe siècle, mort en 1566. Après avoir étudié à l'université de Dôle, il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé professeur de rhétorique au collége du cardinal Lemoine, à Paris, puis professeur de théologie à la Sorbonne. Le cardinal de Granvelle l'appela dans les Pays-Bas, en 1559, et lui procura l'emploi de médecin de la duchesse d'Arschot. Il était l'ami du savant Gilbert Cousin, son compatriote, et mourut au moment où sa protection eût pu devenir utile à ce dernier, alors en butte aux poursuites des inquisiteurs. On a de Guiot les écrits suivants : *De pacis in Europam reditu et Bellonæ expulsione dialogus* (Thiers, 1559, in-8°), en vers latins;